



## DECLARATION MINISTERIELLE IGAD - CAE

### SUR LES SOLUTIONS DURABLES POUR LES REFUGIES DANS L'EST ET LA CORNE DE L'AFRIQUE.

**Thème :** Améliorer les approches régionales coordonnées de la situation des réfugiés à l'Est, dans la Corne de l'Afrique. dans l'Est, la Corne de l'Afrique.

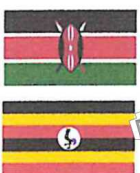
#### **PRÉAMBULE :**

**NOUS**, Ministres responsables des affaires des réfugiés des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et des États partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), ici présents, à savoir : République du Burundi, République démocratique du Congo (RDC), République de Djibouti, État d'Érythrée, République fédérale démocratique d'Éthiopie, République du Kenya, République du Rwanda, République fédérale de Somalie, République du Soudan du Sud, République du Soudan et République d'Ouganda ;

Convocation à Munyonyo, Kampala, le 16 juin 2023 à la Conférence ministérielle de haut-niveau IGAD-CEA sur les solutions durables pour les réfugiés dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est ;

**EN PRÉSENCE** des représentants des réfugiés et des Gouvernements des pays d'accueil, de S.E. Fathia Alwaan, représentante du Secrétaire exécutif de l'IGAD, de S.E. Dr.Mme Minata Samate Cessouma, Commissaire de l'Union africaine pour la santé, les affaires humanitaires et le développement social, S.E. l'Ambassadeur Yasir Mohammed, représentant le Secrétaire exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), Mme. Kokebe Hailegabriel, représentante de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), S.E. Susan Namondo Ngongi, Coordinatrice résidente des Nations Unies pour l'Ouganda, S.E. l'Ambassadeur Mohamed Abdi Affey, envoyé spécial de le HCR pour la Corne de l'Afrique, S.E. Tejan Sanusi Savage, Chef de mission de l'OIM pour l'Ouganda, S.E. Benjamin Reese, représentant de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour l'Ouganda, et M. Kokebe Hailegabriel, représentant de l'Union africaine, M. Benjamin Reese, représentant de la Banque mondiale, E Alexio Musindo, Directeur régional de l'OIT, E John W. Barbian, représentant de l'Ambassade des Etats-Unis, E Hidemoto Fukuzawa, Ambassadeur du gouvernement japonais et co-président du Forum mondial sur les réfugiés 2023 à Genève (Suisse).

**AFFIRMANT** notre engagement permanent à respecter nos obligations au titre de la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son protocole de 1967, ainsi que de la convention de



l'OUA de 1969 régissant les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés en Afrique.

**S'ENGAGENT** en outre à rendre opérationnel le Pacte mondial sur les réfugiés de 2018, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 septembre 2016 (A/RES/71/1), dans l'objectif d'alléger la pression sur les États d'accueil, de renforcer la résilience des réfugiés, d'élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers et de soutenir les conditions de retour dans la sécurité et la dignité.

**RAPPELANT** en particulier la Déclaration historique de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie, adoptée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD le 25<sup>th</sup> mars 2017, qui a donné lieu à des déclarations thématiques, à savoir la Déclaration de Djibouti de l'IGAD sur l'éducation des réfugiés en 2017, la Déclaration de Kampala de l'IGAD sur les emplois, les moyens de subsistance et l'autosuffisance pour les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil en 2019 et la Déclaration de Mombasa sur les initiatives en matière de santé pour les réfugiés et les populations transfrontalières en 2022 ;

**SOULIGNANT** le traité instituant la CAE à l'article 124 et à l'article 7, paragraphe 8, du protocole relatif au marché commun de la CAE, qui reconnaît le mouvement des réfugiés conformément aux conventions internationales pertinentes ;

**NOTANT** que la CAE a conclu le protocole de paix et de sécurité de la CAE, qui oblige les États partenaires à mettre en place des mécanismes communs pour la gestion des réfugiés.

**RECONNAISSANT EN OUTRE** que l'IGAD et la CAE, en collaboration avec le HCR, ont élaboré des politiques de gestion des réfugiés qui attendent d'être adoptées par leurs organes de décision.

**RÉAFFIRMER** l'engagement des États membres de l'IGAD et de la CAE à promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées, qui sont particulièrement vulnérables dans les situations de déplacement forcé.

**CONSCIENTS** que les États membres de l'IGAD et de la CAE se sont engagés à respecter les "Principes directeurs sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail" adoptés par l'OIT en 2016 ; **RECONNAISSANT** que les États membres de l'IGAD et de la CAE sont parties à la recommandation 205 de l'OIT sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience ;

**RECONNAISSANT** les articles 61 et 69 de la Déclaration de Dar Es Salaam de 2004 sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui visent à s'attaquer aux causes profondes et à trouver des solutions durables aux problèmes prolongés des populations déplacées et réfugiées, ainsi qu'à faire en sorte que les réfugiés et les personnes déplacées, lorsqu'ils retournent dans leur région d'origine, récupèrent leurs biens : et **RECONNAISSANT** en outre le document final 2019 de la réunion de haut-niveau des ministres chargés des réfugiés dans la région des Grands Lacs sur la stratégie régionale pour des solutions globales et durables en faveur des réfugiés.

**ACCUEILLEN AVEC SATISFACTION** les résultats obtenus par l'IUNHCR dans le cadre du "Grand Bargain", à savoir le transfert de 28 % de ses dépenses de programme annuelles aux intervenants nationaux et locaux.

**RECONNAISSANT** que les principaux problèmes liés à la gestion des réfugiés et à la gouvernance des migrations dans la région sont les suivants



2

IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for Refugees in the East and Horn Africa

- (i) Les conflits violents cycliques, les guerres et le terrorisme dans la région sont une source essentielle de fragilité des États, de déplacements forcés et d'augmentation du nombre de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de demandeurs d'asile. Actuellement, la région compte 5,5 millions de réfugiés, plus de 19 millions de personnes déplacées et des millions de flux migratoires mixtes, y compris des migrants économiques, des victimes des effets néfastes du changement climatique et des apatrides ;
- (ii) Les effets néfastes du changement climatique sur les communautés ont créé de nouvelles vulnérabilités face aux catastrophes naturelles, notamment les inondations, les cyclones et les glissements de terrain, qui ont entraîné des pertes en vies humaines, ainsi que la grave sécheresse actuelle qui touche plus de 55 millions de personnes dans la région de l'IGAD. L'invasion acridienne de 2021 a également exacerbé l'insécurité alimentaire dans la région.
- (iii) La situation de déplacement prolongé des réfugiés, qui dure en moyenne 17 ans, exige une aide au développement plus importante que l'aide humanitaire aux personnes déplacées ;

**APPRECIANT** les efforts déployés lors du Sommet des Chefs d'État de l'IGAD du 16 avril 2023 et la désignation de S.E. le Président Salva Kiir Mayardit pour diriger le processus de paix présidentiel de l'IGAD visant à mettre un terme au conflit dans la République du Soudan ;

**RECONNAISSANT** la Délégation de haut niveau de l'IGAD pour le processus de paix en République du Soudan, à savoir le quatuor désigné par le Sommet des Chefs d'États de l'IGAD du 12 juin 2023 pour le règlement rapide du conflit violent au Soudan ; **NOTANT** les progrès accomplis par la République fédérale de Somalie et la Mission africaine de transition en Somalie (ATMIS) de l'UA en vue de la pacification de la Somalie contre le terrorisme d'Al Shabaab ; et **PRÉSENTANT** nos plus sincères condoléances à la République d'Ouganda pour la perte des soldats de la paix de l'ATMIS lors de l'attentat meurtrier qui a eu lieu récemment à Bulamarer ;

En outre, **nous présentons nos** condoléances à toutes les familles d'Afrique qui ont perdu leurs proches en quête d'asile et de meilleures opportunités économiques à travers la méditerranée et la mer Rouge ;

**NOTANT EN OUTRE** les efforts déployés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans l'est de la République démocratique du Congo (EACRF) pour pacifier l'est de la République démocratique du Congo (RDC) ;

**FÉLICITANT** les parties en Éthiopie, dans le cadre du processus de paix dirigé et pris en charge par l'Afrique, pour avoir signé l'accord pour une paix durable par une cessation permanente des hostilités, à Pretoria, en Afrique du Sud, le 2 novembre 2022, qui a mis fin au conflit ;

**SE FÉLICITANT** des efforts de paix déployés dans la République du Soudan du Sud et **invitant** le gouvernement de la République du Soudan du sud et toutes les parties concernées à accélérer la mise en œuvre de l'accord revitalisé sur la résolution du conflit dans la République du Soudan du Sud (R-ARCSS), comme le prévoit sa feuille de route pour une paix et une sécurité durables ;

**RAPPELANT** la Déclaration de Kampala sur les migrations, l'environnement et le changement climatique, adoptée par l'IGAD, la CAE et l'OIM en 2022, et citant les principaux engagements relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, engageant les États membres à renforcer les capacités et les systèmes des institutions météorologiques et climatiques régionales et nationales afin de produire des données et des informations précises et opportunes sur



3

IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for Refugees in the East and Horn Africa

les incidences du changement climatique sur la mobilité humaine.

**RAPPELANT** en outre les engagements pris lors de la 27<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (COP27) sur l'adaptation et sur le renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité aux effets néfastes du changement climatique ;

Et **RECONNAISSANT** que les réfugiés sont souvent plus vulnérables aux chocs et aux risques climatiques.

**EXPRIMANT** sa préoccupation face à la diminution des ressources financières consacrées aux investissements humanitaires et au développement, à la pression accrue exercée sur les ressources économiques limitées des pays d'asile par les populations de réfugiés existantes et à l'afflux continu de nouveaux demandeurs d'asile et de réfugiés ; **NOTANT** que l'impact de la pandémie COVID-19 et de la guerre entre l'Ukraine et la Russie sur les économies mettront à mal les capacités des États membres accueillant les réfugiés et des partenaires internationaux du développement ;

**SOULIGNANT** l'ampleur et la portée des crises liées aux déplacements forcés dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, qui justifient un renforcement de la solidarité internationale, notamment par de nouveaux engagements en faveur de ressources financières supplémentaires et flexibles afin d'alléger la pression qui pèse sur les États membres d'accueil, y compris l'annulation de leurs dettes et l'amélioration de leur accès aux subventions et au financement des programmes de développement qui y sont liés ;

**RECONNAISSANT** que les réfugiés contribuent aux économies en termes de compétences, d'innovation et de développement économique, mais qu'ils exercent également une pression sur les ressources socio-économiques, environnementales et budgétaires des États membres d'accueil ;

**RECONNAISSANT** en outre que des solutions durables devraient être élaborées dans le cadre d'un processus consultatif associant de multiples parties prenantes et garantissant la participation effective et significative des réfugiés.

**RECONNAISSANT ET APPRECIANT** le fait que les États membres de l'IGAD et de la CAE ont largement maintenu une politique d'ouverture généreuse à l'égard de plus de 5,5 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la région ;

**PRENANT ACTE** de la politique exemplaire de portes ouvertes de l'Ouganda et de l'approche globale du CRRF qui reconnaît la participation significative des réfugiés et des communautés d'accueil, des engagements pris par la République démocratique du Congo (RDC) et la République du Rwanda de se réengager dans le rapatriement volontaire des réfugiés de leurs pays respectifs conformément aux accords tripartites existants, avec l'appui de l'UNHCR. **PRENANT ÉGALEMENT** acte de la réussite du Burundi en matière de retour volontaire et sécurisé et de réintégration de plus de 200 000 réfugiés dans leur pays d'origine. **RECONNAISSANT** également la bonne pratique mise en œuvre par Djibouti qui a commencé à délivrer des cartes d'identité aux réfugiés pour les aider à devenir autonomes et à exercer leur liberté de mouvement.

**AYANT fait le point sur** les progrès et les difficultés de la mise en œuvre des engagements pris par les États membres de l'IGAD et de la CAE lors du Forum mondial sur les réfugiés (GRF) de 2019, afin d'éclairer les préparatifs du prochain GRF, prévu en décembre 2023, à Genève, en Suisse ;

En outre, **ONT** également discuté de la nécessité d'un engagement commun des Nations Unies 2.0 axé sur les réfugiés dans la région afin de renforcer l'engagement des Nations Unies à promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les plans nationaux, les budgets, les ensembles de données et les systèmes de prestation de services ;



4

IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for Refugees in the East and Horn Africa

**NOUS, MINISTRES DES ÉTATS MEMBRES DE L'IGAD ET DES ÉTATS PARTENAIRES DE LA CAE, DÉCLARONS SOLENNELLEMENT :**

**S'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de déplacement forcé dans les régions de l'IGAD et de la CAE**

**Sur la violence et les conflits :**

**ACCEPTENT :**

- (i) Renforcer les mécanismes d'alerte précoce nationaux, régionaux et continentaux afin d'anticiper, de prévenir, d'endiguer et de gérer les situations de conflit et de crise et de faciliter la préparation et la réaction rapide ;
- (ii) Soutenir la mise en œuvre des accords de paix afin de créer une stabilité politique en incluant les réfugiés et les personnes déplacées dans les processus de paix, d'empêcher de nouveaux déplacements et de créer des conditions propices aux retours volontaires et sûrs ;
- (iii) Examiner et suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords de paix, des protocoles de sécurité, des accords et des pactes ;
- (iv) Promouvoir l'intégration de l'éducation à la paix dans les programmes d'études à tous les niveaux d'enseignement et
- (v) Mettre en place des mécanismes financiers flexibles pour faire face aux crises de déplacement et à l'afflux de réfugiés dans les pays.

**Sur les catastrophes naturelles et les effets néfastes du changement climatique :**

**ACCEPTENT :**

- (i) Appeler les États membres de l'IGAD et de la CAE à utiliser les alertes précoces du Centre de prévision et d'application climatiques de l'IGAD (ICPAC) sur le risque de déplacement dû aux catastrophes naturelles afin de susciter des mesures d'atténuation et de réponse rapide ;
- (ii) Élaborer des profils de risque de déplacement au niveau local dans les points chauds des catastrophes afin d'élargir la base de connaissances et de preuves de l'exposition et de la vulnérabilité des communautés pour soutenir les mécanismes ciblés d'alerte précoce ciblée afin d'informer la politique et la prise de décision ;
- (iii) Mettre en place des mesures d'anticipation pour améliorer la préparation et renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables aux chocs climatiques, ainsi que des mécanismes de gestion des situations d'urgence ;
- (iv) Faciliter les déplacements transfrontaliers et la protection des personnes touchées par les catastrophes en élaborant et en mettant en œuvre des procédures opérationnelles normalisées (POS) ;
- (v) Élaborer des plans de relèvement complets pour aider les populations déplacées par les catastrophes à rentrer chez elles en toute sécurité et à accroître leur résilience, leurs moyens de subsistance durables et leur accès aux services de base ;



5

IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for Refugees in the East and Horn Africa

- (vi) Travailler conjointement à l'élaboration d'un plan d'action régional global d'adaptation et de partenariats sur les mesures climatiques visant à atténuer les effets néfastes du changement climatique et à s'y adapter ; et
- (vii) Investir dans les systèmes alimentaires et les programmes de résilience afin de renforcer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate pour les réfugiés et les communautés d'accueil.

**Sur la protection, le maintien de l'espace d'asile et des droits des réfugiés tels qu'ils sont consacrés dans les cadres internationaux et continentaux et qui doivent être appliqués dans les cadres politiques nationaux et régionaux :**

**ACCEPTENT :**

- (i) Élaborer, adopter et mettre en œuvre des politiques régionales globales de gestion des réfugiés visant à garantir des normes harmonisées et cohérentes en matière de protection et de solutions au sein de la région de l'IGAD et de la CAE et dans l'ensemble de celle-ci, conformément aux normes internationales de protection ;
- (ii) Maintenir une politique d'ouverture permettant aux États de remplir leurs obligations internationales et régionales en matière de droits de l'homme et de réfugiés.
- (iii) Appeler tous les États membres de la région à défendre le caractère humanitaire de l'asile et l'acte non politique consistant à accorder une protection aux personnes déplacées de force ;
- (iv) Adopter et/ou modifier les législations et réglementations nationales en matière d'asile afin de permettre aux demandeurs d'asile d'être systématiquement protégés contre le refoulement, d'avoir accès au territoire, de bénéficier de procédures nationales d'asile de qualité, de recevoir des documents et de bénéficier d'une protection efficace jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée ;
- (v) Harmoniser les approches concernant les mouvements pendulaires et ultérieurs de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la région de l'IGAD et de la CAE ;
- (vi) Sauvegarder les droits et fournir des services de base au nombre croissant de réfugiés urbains et créer des investissements plus importants qui sont nécessaires pour soutenir les stratégies de protection et de solutions dans ces zones ; et
- (vii) Veiller à ce que les réfugiés nés dans les pays d'accueil, quel que soit leur âge, aient accès, sans discrimination, à l'enregistrement et à la certification des naissances, y compris à l'enregistrement tardif des naissances, afin de favoriser des solutions durables et de prévenir l'apatridie, notamment en ce qui concerne les possibilités d'obtenir la citoyenneté.

**Sur les approches de l'ensemble de la société menées par les gouvernements :**

**ACCEPTENT :**

- (i) Entreprendre des réformes juridiques, politiques, institutionnelles et réglementaires pertinentes sous l'égide du gouvernement afin de faciliter les approches multipartites, multisectorielles et de l'ensemble de la société en matière de gestion des réfugiés.



6

IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for Refugees in the East and Horn Africa

- (ii) Promouvoir le partage d'expériences et l'étalonnage des performances entre les États membres de l'IGAD et de la CAE et au sein de ceux-ci, par le biais de l'apprentissage par les pairs.
- (iii) Veiller à ce que les réfugiés et les communautés d'accueil participent à la gestion des plans et des structures d'intervention en faveur des réfugiés.
- (iv) Faire progresser le programme de localisation en favorisant l'engagement avec les autorités locales, les organisations de la société civile, les organisations dirigées par des réfugiés et en augmentant le soutien budgétaire direct.

**Sur l'inclusion socio-économique :**

**ACCEPTENT :**

- (i) Renforcer la mise en œuvre de la politique et du cadre juridique existants pour les réfugiés afin de lever les obstacles juridiques et pratiques à l'inclusion économique des réfugiés ;
- (ii) Promouvoir l'égalité d'accès aux opportunités économiques pour les réfugiés dans leurs pays d'accueil en garantissant les droits à la liberté de circulation, l'accès aux services financiers des banques et les documents leur permettant d'exercer un emploi ;
- (iii) Investir dans l'amélioration de l'accès à un travail décent et à des moyens de subsistance diversifiés pour les réfugiés, les rapatriés et les personnes qui les accueillent afin de favoriser l'autonomie ;
- (iv) Faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'IGAD et de la région CAE et offrir des opportunités régionales aux réfugiés grâce à la reconnaissance des diplômes et de l'apprentissage antérieur.
  - a. les États membres de l'IGAD adoptent les cadres de qualification existants de l'IGAD comme mesure fondamentale pour renforcer l'autosuffisance des réfugiés, et
  - b. Les États partenaires de la CAE doivent mettre en œuvre les cadres de qualification de l'Afrique de l'Est pour l'enseignement supérieur afin de renforcer l'autonomie des réfugiés ;
- (v) S'engager à faciliter la libre circulation des réfugiés dans les pays d'accueil afin de renforcer la cohésion sociale et l'accès équitable aux services sociaux de base dans les États partenaires de la CAE et les États membres de l'IGAD ;
- (vi) Mobiliser les partenaires pour aider les États membres de l'IGAD et de la CAE à élaborer et à mettre en œuvre des programmes sur l'emploi afin de fournir des services holistiques d'inclusion économique et de protection sociale pour remédier aux vulnérabilités des réfugiés ;
- (vii) Produire des preuves et des données de qualité répondant aux lacunes en matière de connaissances pour la programmation et les politiques d'inclusion économique et de protection sociale pour les réfugiés, les autres personnes déplacées de force et les apatrides, ainsi que pour les communautés d'accueil ;



7

IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for Refugees in the East and Horn Africa

- (viii) Créer un environnement favorable pour que les acteurs du secteur privé investissent dans des entreprises commerciales afin d'améliorer les moyens de subsistance et les possibilités d'emploi pour les réfugiés et les communautés qui les accueillent dans la région de l'IGAD et de la CAE ;
- (ix) Mettre en place des infrastructures appropriées qui attirent les investissements du secteur privé afin d'accroître le potentiel de marché pour le développement économique local dans les zones d'accueil des réfugiés ;
- (x) Reconnaître que les réfugiés possèdent des compétences et des qualifications adaptées au marché et faciliter les liens avec les marchés ;
- (xi) S'engager à faciliter l'accès des réfugiés aux documents d'identité numériques reconnus par les États membres de l'IGAD et de la CAE afin de faciliter la mobilité des réfugiés, l'accès au marché et les possibilités d'emploi dans la région.

### Sur le retour et la réintégration :

#### ACCEPTENT :

- (i) Créer des conditions propices à des retours sûrs, dignes et volontaires et soutenir une réintégration durable en investissant dans des processus de consolidation de la paix qui permettent d'instaurer une paix et une sécurité durables, d'atténuer et de gérer l'insécurité, la violence et les conflits ;
- (ii) Soutenir le droit à la restitution ou à la réparation des personnes déplacées par le biais de politiques inclusives d'aménagement du territoire qui tiennent compte des besoins des communautés touchées par les déplacements afin de se réinstaller, d'accès à la sécurité foncière et aux services essentiels que sont l'eau, l'assainissement, les soins de santé et l'éducation ;
- (iii) Entreprendre le renforcement des capacités institutionnelles afin de consolider les institutions d'administration et de gestion foncières ;
- (iv) Mobiliser les ressources financières et techniques des partenaires pour promouvoir la réintégration durable et l'autosuffisance des rapatriés ;
- (v) Inclure les populations de réfugiés et de rapatriés dans les plans de développement nationaux, les politiques et les systèmes de gestion des données et
- (vi) Préparer les élèves réfugiés en intégrant les langues dans les programmes scolaires.

### Sur la réinstallation :

#### ACCEPTENT :

- (i) Plaider en faveur d'un accès accru à la réinstallation et à d'autres voies de parrainage pour l'admission de réfugiés et de demandeurs d'asile dans des pays tiers, afin de démontrer le partage des responsabilités au niveau international ;
- (ii) Préconiser des voies complémentaires pour l'admission des réfugiés dans les pays tiers, y compris dans les États membres de l'IGAD et de la CAE, par le biais de la mobilité de la main-d'œuvre et des possibilités d'enseignement supérieur, tout en maintenant un droit de réadmission dans les pays d'asile ;



8

IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for Refugees in the East and Horn Africa\*



- (iii) Faciliter l'accès aux procédures de regroupement familial, y compris pour les enfants non accompagnés et séparés, sans discrimination d'aucune sorte, en facilitant l'inscription aux procédures nationales d'asile, la recherche des familles, l'accès aux documents de voyage, y compris les procédures de sortie et d'entrée pour le départ et l'admission.

#### **Sur l'intégration locale :**

##### **ACCEPTENT :**

- (i) Promouvoir l'intégration locale, notamment en facilitant l'accès aux voies d'accès à la nationalité du pays d'accueil, en particulier pour les personnes en situation prolongée et celles qui sont nées dans les pays d'accueil;
- (ii) Informer les réfugiés et les aider à obtenir un statut juridique alternatif dans les pays d'accueil, avec des droits durables de séjour et de travail dans le pays.

#### **Partenariat, partage des charges et des responsabilités**

##### **ACCEPTENT :**

- (i) Appeler la communauté internationale à soutenir les États membres de l'IGAD et de la CAE par le biais d'un partage accru des responsabilités dans les réponses aux réfugiés et les situations d'urgence ;
- (ii) Évaluer les investissements et les contributions des États membres de l'IGAD et de la CAE en vue de démontrer leur engagement et d'identifier les lacunes à combler par la communauté internationale ;
- (iii) Évaluer l'impact environnemental de l'accueil des réfugiés afin de plaider en faveur de normes et de programmes nouveaux et innovants de protection de l'environnement en matière d'énergie verte ;
- (iv) Investir des ressources financières et techniques dans la réhabilitation de l'environnement et fournir des ressources énergétiques alternatives aux zones d'accueil des réfugiés.
- (v) Investir dans les zones d'accueil des réfugiés historiquement marginalisées et se concentrer sur le développement du capital humain, des infrastructures socio-économiques, des moyens de subsistance et de la réhabilitation de l'environnement afin d'accroître la résilience ;
- (vi) Appeler les partenaires nationaux, régionaux et internationaux à garantir un financement adéquat et prévisible pour répondre aux besoins humanitaires et de développement non satisfaits ;
- (vii) Soutenir les efforts conjoints des Nations Unies pour renforcer la protection et l'inclusion des réfugiés afin de s'assurer que personne n'est laissé pour compte dans le cadre des objectifs de développement durable et a noté que plus de 20 entités des Nations Unies unissent leurs forces pour créer un nouvel engagement appelé l'Engagement commun des Nations Unies 2.0 pour renforcer l'engagement des Nations Unies à promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les plans nationaux, les budgets, les ensembles de données et les systèmes de prestation de services ;



9

IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for Refugees in the East and Horn Africa

- (viii) Faire appel aux partenaires multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'aux autres institutions de prêt et aux États pour l'allègement et l'annulation de la dette ;
- (ix) Plaider en faveur d'un financement supplémentaire du développement dans les zones d'accueil des réfugiés, similaire au modèle de subvention DRDIP financé par la Banque mondiale, et l'étendre à d'autres États membres de l'IGAD et de la CAE;
- (x) Appeler à ce que tous les financements pour les interventions en faveur des réfugiés dans tous les États membres soient accordés sous forme de subventions et non de prêts.
- (xi) Encourager les États membres à tirer parti des instruments de financement du climat, comme convenu lors de la COP27, pour gérer les risques liés au climat ou aggravés par le climat et
- (xii) S'engager à fournir des données permettant de suivre l'évolution des engagements pris par les pays d'origine, les pays d'accueil et les partenaires.

### **Sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix**

#### **ACCEPTENT :**

- (i) Appeler la communauté internationale à mettre en place des sources de financement qui adoptent le modèle de transition humanitaire-développement-paix;
- (ii) Mobiliser et allouer des ressources budgétaires au fonctionnement et à l'entretien des services et infrastructures transférés dans les zones d'accueil des réfugiés ;
- (iii) Appeler les acteurs du secteur privé à travailler avec les États membres de l'IGAD et de la CAE sur des investissements qui facilitent les liens entre l'humanitaire, la paix et le développement pour l'autosuffisance grâce à des emplois et des moyens de subsistance durables pour les réfugiés et les communautés qui les accueillent.

### **Sur l'engagement commun régional multipartite de solutions durables de l'IGAD et de la CAE au Forum mondial sur les réfugiés 2023 :**

#### **ACCEPTENT :**

- (i) Finaliser l'adoption des politiques régionales de gestion des réfugiés de l'IGAD et de la CAE et élaborer des plans d'action chiffrés pour garantir des approches régionales harmonisées conformes aux normes internationales, y compris l'accès à des procédures d'asile de qualité, à la protection et à l'assistance, ainsi qu'à des solutions durables ;
- (ii) Poursuivre une approche régionale de l'inclusion économique, en investissant dans la réforme du climat, l'inclusion financière et les investissements du secteur privé dans les zones d'accueil et de retour des réfugiés ;
- (iii) Élaborer des lignes directrices communes sur l'inclusion des populations déplacées de force et apatrides, en particulier les femmes et la jeunesse, dans les processus humanitaires, de paix et de développement ;
- (iv) Remédier à la fragilité des États, établir et surveiller les mécanismes de paix régionaux, mettre en œuvre des processus électoraux démocratiques, promouvoir les processus de médiation et de réconciliation régionaux/bilatéraux et soutenir les



10

IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for Refugees in the East and Horn Africa

processus de justice transitionnelle dans la région.

### C'EST POURQUOI NOUS :

1. **DEMANDONS** aux Secrétariats de l'IGAD et de la CAE, en collaboration avec l'UA et le HCR et tous les partenaires, de convoquer à nouveau la session des experts de cette Conférence ministérielle de haut-niveau en septembre 2023 à Arusha, en Tanzanie, afin d'élaborer un plan d'action global pour la mise en œuvre de la présente Déclaration ministérielle sur les solutions durables pour les réfugiés dans l'est et la corne de l'Afrique ;
2. **DEMANDENT** au Secrétariat de l'IGAD d'organiser un Sommet des Chefs d'États et de Gouvernements pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens à Mogadiscio, en République fédérale de Somalie, en octobre 2023 ;
3. **DEMANDENT** à la communauté internationale d'engager des financements techniques et de développement supplémentaires aux niveaux national et régional pour la mise en œuvre des solutions durables prévues dans la présente Déclaration ;
4. **Décider de** tenir cette session ministérielle de haut niveau chaque année et à tour de rôle pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de la présente déclaration et des autres décisions relatives aux solutions durables pour les réfugiés dans la région de l'IGAD-CAE.

**ENFIN, les États** membres de l'IGAD et de la CAE expriment leur profonde gratitude à S.E. le Président Yoweri Kaguta Museveni ainsi qu'au gouvernement et au peuple ougandais pour la chaleureuse hospitalité dont ils ont fait preuve en accueillant la Conférence ministérielle de haut-niveau sur les solutions durables pour les réfugiés dans la région de l'IGAD et de la CAE.




11


IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for Refugees in the East and Horn Africa

**EN FOI DE QUOI, NOUS**, ministres responsables des affaires des réfugiés ou représentants dûment autorisés des États membres de l'IGAD et des États partenaires de la CAE, avonssigné la présente Déclaration en deux textes régionaux en langues anglaise et française, tous les textes faisant également foi.

**FAIT au Commonwealth Speke Resort Munyonyo Kampala, République d'Ouganda, le 16 juin 2023.**


H.E Hon. Nibona Bonansize Celestin,  
Vice Minister, Ministry of Interior, Community  
Development and Public Security,  
 **Republic of Burundi**

H.E Peter Kazadi Kankonde,  
Deputy Prime Minister and Minister of Interior  
and Security  
 **Democratic Republic of Congo**

H.E Ahmed Mohamed Madar,  
Executive General, Disaster Management  
 **Republic of Djibouti**

H.E Mohammed Suleiman Ahmed,  
**Ambassador of the State of Eritrea to Uganda**  


H.E Hon. Binalf Andualem,  
Minister of Peace  
 **Federal Democratic Republic of Ethiopia**


H.E Amb. Maj. Gen. George A. Owinow, CBS (KA Rtd),  
High Commissioner,  
 **Kenya High Commission - Uganda**

H.E Hon. Marie-Solange Kayisire,  
Minister in Charge of Emergency Management  
 **Republic of Rwanda**

H.E Hon Abdihakim Hassan Ashkir,  
Deputy Minister, The Ministry of Interior,  
Federal Affairs & Reconciliation  
**Federal Republic of Somalia**

H.E Hon. Albino Akol Atak,  
Minister of Humanitarian Affairs and Disaster  
Management,  
 **Republic of South Sudan**

H.E Amb, Ahmed Ibrahim Ahmed Awadelseed  
**Ambassador of the Republic of Sudan to  
Uganda**  


H.E Hon. Engineer Hillary Onek,  
Minister for Relief, Disaster Preparedness and  
Refugees  
 **Republic of Uganda**



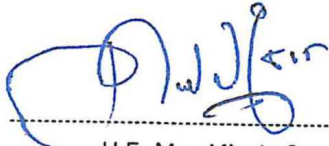
12

IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for  
Refugees in the East and Horn Africa

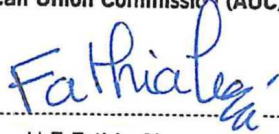
PEACE, PROSPERITY AND  
REGIONAL INTEGRATION



**TÉMOIN :**



H.E. Mrs. Minata Samate Cessouma,  
Commissioner for Health, Humanitarian Affairs  
and Social Development  
African Union Commission (AUC)



H.E Fathia Alwan,  
Director, Health and Social Development  
Division  
The Intergovernmental Authority on Development  
(IGAD)



H.E Ambassador Yasir Mohammed,  
Deputy Executive Secretary  
International Conference on the Great Lakes  
Region (ICGLR)



H.E Dr Irene Isaka,  
Director Social Sectors  
The East African Community (EAC)



IGAD-EAC Ministerial Declaration on Durable Solutions for  
Refugees in the East and Horn Africa\*